AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0649
FR0000121964-FS0308

18 mai 2015

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 mai 2015, le concert composé des sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Simon KP I et Simon KP II (6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), contrôlées par la société Simon Property Group LP[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mai 2015, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, de concert, 63 924 148 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 20,33% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**
Simon KP I	31 962 074	10,17
Simon KP II	31 692 074	10,17
Total concert	**63 924 148**	**20,33**

A cette occasion, les sociétés Simon KP I et Simon KP II ont chacune, respectivement, franchi individuellement en hausse, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE.

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions KLEPIERRE hors marché.

2. Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Simon KP I Sàrl et Simon KP II Sàrl déclarent avoir individuellement acquis chacune le 11 mai 2015, 3 145 000 actions KLEPIERRE, et détiennent par conséquent, chacune, 31 962 074 actions représentant 10,17% du capital social et des droits de vote de cette société.

Le financement de cette acquisition a été effectué à partir de lignes de crédit bancaires de chacune des deux entités et de leur trésorerie disponible.

Simon Property Group L.P. détient indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Simon KP I Sàrl et Simon KP II Sàrl qu'elle contrôle, 63 924 148 actions représentant 20,33% des droits de vote de cette société.

Simon Property Group L.P. n'agit pas de concert avec d'autres actionnaires de KLEPIERRE ou tout autre tiers, personne physique ou morale.

[1] Société (sise 225 West Washington Street, Indianapolis, IN 46204, Etats-Unis) représentée par son « *general partner* », Simon Property group Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 314 356 063 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Simon Property Group L.P. n'a pas l'intention d'augmenter sa participation au-delà du seuil de l'offre publique obligatoire ou de prendre le contrôle de KLEPIERRE.

Simon Property Group L.P. n'envisage pas (i) de modifier la stratégie de la société KLEPIERRE, (ii) ni les opérations listées à l'article 223-17 I, 6°du règlement général.

Simon Property Group L.P. ne détient aucun des instruments ou accords listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de Commerce.

Simon Property Group L.P. n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société KLEPIERRE.

Simon Property Group L.P. n'a par ailleurs pas l'intention de proposer de modification de la composition actuelle du conseil de surveillance. »
